



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 18 Mars 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	11	14

Date de convocation 15 mars 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Patrice CLOSS, Lise COURTOIS, Franck DUHOUX, Stephan EMERAUX, Martine HENRISSAT, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Audrey DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Arnaud LAMOTTE, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrice VOIRIN.

Représentés :
Claude COSSON par Stéphane MARTINELLI,
Audrey DUHOUX par Jean-Marie WATREMETZ,
Christine GUILLEMY par Patrick VIARD.

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Adoption du Budget Primitif 2024
N° de délibération : 2024-11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	14	14	0	0	0

Conformément aux articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du CGCT relatifs au vote du budget primitif, et à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal.

Ce budget concerne l'activité du Syndicat. Il est présenté par fonction et voté par chapitres.

SUR PROPOSITION du Président d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	520 820,68 €		624 044,25 €	
	11	128 658,22 €	R002	117 058,79 €
	12	290 410,00 €	13	226,08 €
	65	24 822,00 €	74	464 791,39 €
	42	76 930,46 €	75	3 354,78 €
			042	38 613,21 €
INVESTISSEMENT	58 249,62 €		298 644,63 €	
	20	1 825,20 €	R001	221 230,04 €
	204	14 311,21 €	10	484,13 €
	21	3 500,00 €	40	76 930,46 €
	40	38 613,21 €		
TOTAL	579 070,30 €		922 688,88 €	

Et APRES en avoir délibéré, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.

1° D'approuver le Budget Primitif 2024, tant en dépenses qu'en recettes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2024.03.21 11:47:31 +0100
Ref:6173887-9232319-1-D
Signature numérique
le Président

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*